

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4.

Lors de sa séance ordinaire tenue le 01 février 2021, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4.

Ce projet de règlement vise à permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4. La zone C3 comprend une partie de la rue Principale située entre le 1^{er} rang Sud et la rue des Peupliers ainsi que la rue Lapointe alors que la zone P4 est circonscrite entre les rues Grenier et Lapointe.

Ce projet de règlement numéro contient des dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une période de consultation écrite aura lieu du 08 février 2021 au 24 février 2021 (15 jours minimum). Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil par écrit, en transmettant soit par courriel, à « info@notre-dame-de-ham.ca », ou soit par la poste au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, Québec, G0P 1C0, ses commentaires relativement au projet de règlement. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 24 février 2021 à 16 h et ils seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 01 mars 2021.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement et l'illustration des zones C3 et P4 peut le faire sur le site internet de la municipalité au : « www.notre-dame-de-ham.ca/ ». Il est aussi possible de demander une copie par écrit, ou par courriel, la poste ou par téléphone au 819 344-5806, pendant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 8 février 2021.

Louise Côté, directrice générale, secrétaire trésorière